

ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE



Protégez l'avenir financier de votre famille

Les principaux types d'assurance-vie

Tous les principaux types d'assurance-vie versent une prestation unique au décès de l'assuré, qui est exonérée d'impôt, et vous pouvez personnaliser la police d'assurance à l'aide d'avenants, qui sont diverses formes de couvertures supplémentaires.

ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE

- > Couverture pour une certaine durée, typiquement 10, 20, ou 30 ans, peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires.
- > Les primes augmentent lors de chaque renouvellement.
- > Le coût des primes est très abordable, lorsque l'on choisit de courtes échéances.
- > Convient aux besoins à court terme.

ASSURANCE-VIE PERMANENTE

- > Peut offrir une couverture garantie pour la vie entière.
- > Le niveau des primes peut demeurer stable pendant toute la vie.
- > Certaines polices accumulent une valeur de rachat, qui représente des placements gérés professionnellement et contrôlés par la compagnie d'assurance.
- > Cette valeur de rachat peut servir à payer la prime, on peut emprunter en la mettant en garantie, elle peut être affectée à l'achat d'une rente, ou être versée au comptant lors de la résiliation de la police.
- > Convient aux besoins pour tout le reste de la vie, pour constituer un revenu de retraite supplémentaire ou en vue de la planification successorale.

ASSURANCE-VIE UNIVERSELLE

- > Type d'assurance-vie permanente, qui peut offrir une couverture garantie pour tout le reste de la vie.
- > Comprend une composante de placement sous la forme d'actions, de titres à revenu fixe, d'encaisse ou de CPG; vous contrôlez ces placements qui produisent des économies de report d'impôts.
- > Souplesse des montants de primes et des structures des polices.
- > Convient aux besoins pour tout le reste de la vie, pour constituer un revenu de retraite supplémentaire ou en vue de la planification successorale.

Parlez-en à votre conseiller Assante

Comment vos êtres chers s'en sortiraient-ils financièrement après votre décès? Cela vous préoccupe-t-il? Croyez-vous qu'une assurance-vie temporaire vous conviendrait? Parlez-en à votre conseiller Assante pour avoir l'heure juste.

Assante offre des solutions intégrées de gestion du patrimoine qui simplifient votre vie et l'enrichissent. Votre conseiller Assante évaluera vos besoins financiers afin de choisir la solution vous convenant le mieux, parmi les produits et services de toute une gamme de fournisseurs réputés de services financiers.



Cette publication est diffusée uniquement à titre d'information générale et son contenu peut être modifié sans préavis. Tout a été mis en œuvre pour compiler ces informations à partir de sources fiables mais il n'est aucunement garanti qu'elles soient exactes ou complètes. Ces renseignements ne visent aucunement à fournir des conseils financiers, d'investissement, fiscaux, juridiques ou comptables personnels et ils ne doivent pas être considérés de la sorte. Vous devriez consulter votre/ vos conseiller(s) professionnel(s) avant d'agir selon les renseignements contenus aux présentes, et vous informer des risques et des coûts se rattachant aux investissements dans des produits d'assurance. ^{MC}Le symbole Assante est une marque de commerce déposée de CI Investments Inc, utilisée sous licence.

20-07-137120_F (08/20)

PROTÉGEZ L'AVENIR FINANCIER DE VOTRE FAMILLE



Votre famille s'en sortirait-elle sans vos revenus?

Lorsqu'à une période de deuil s'ajoutent des difficultés financières, tout cela peut devenir un fardeau insupportable. Quand on a des personnes à charge, on devrait toujours se poser cette question toute simple : Si je décède prématurément, ma famille aura-t-elle la sécurité financière nécessaire?

Examinons les questions qui se posent. Votre conjoint(e) pourra-il ou elle couvrir ses dépenses sans votre salaire? Y aura-t-il suffisamment d'argent pour payer vos dettes, y compris l'hypothèque? Si vous avez des enfants, avez-vous de quoi financer leurs frais de garde ou leurs études postsecondaires?

Votre famille mérite bien d'avoir l'esprit tranquille, sachant qu'advenant votre décès, elle sera financièrement en sécurité. Mais d'où viendra l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses en votre absence?

Votre solution, c'est une police d'assurance-vie temporaire

Une assurance-vie temporaire verse une prestation unique à vos bénéficiaires lors de votre décès.

Elle vous permet de :

- > voir à la sécurité financière de vos êtres chers, si vous décédez subitement;
- > vous assurer que votre hypothèque et vos autres dettes seront remboursées;
- > pourvoir à la sécurité financière de vos enfants jusqu'à la fin de leurs études et leur arrivée sur le marché de l'emploi;
- > couvrir les coûts immédiats afférents à votre décès, comme les frais funéraires, les impôts et les frais de succession.

L'assurance-vie temporaire est un moyen peu coûteux d'acquérir une assurance-vie avec des primes moins élevées que beaucoup d'autres types d'assurance-vie, sur une courte période.

Ces polices sont généralement disponibles pour des termes de 5, 10 ou 20 ans avec un âge maximum de 60 à 75 ans et les prestations ne sont généralement pas payables après 85 ans. La plupart de ces polices sont renouvelables et vous permettent d'en prolonger la durée sans examen médical. Vos primes demeurent habituellement au même niveau pendant la durée initiale de la police, mais elles augmenteront lors du renouvellement (par exemple, les primes augmenteront tous les cinq ans dans le cas d'une police de 5 ans renouvelable).

L'ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE VOUS PROCURE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE À TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE VIE

L'assurance-vie temporaire peut être une source de sécurité financière dans de nombreuses circonstances, comme par exemple :

- > **Lorsque vous vivez en couple** – il faut songer aux conséquences du décès de l'un des conjoints. L'assurance-vie temporaire peut couvrir les frais funéraires, les impôts, les paiements hypothécaires et les emprunts.
- > **Lorsque vous êtes propriétaire d'une maison** – si vous avez une hypothèque, vous devez couvrir vos paiements en cas de décès. Vous pouvez acquérir une assurance auprès de votre prêteur, mais c'est lui qui encaissera la prestation. Par contre, vous pouvez souscrire une assurance-vie temporaire auprès de votre conseiller Assante, et votre bénéficiaire, qui recevra la prestation, aura toute liberté pour utiliser cet argent.
- > **Lorsque vous êtes un parent** – quand vous avez des enfants, vous devez protéger leurs revenus futurs. Si vous n'êtes plus là pour assurer leur soutien financier, vous voudrez vous assurer que vos enfants pourront maintenir le même niveau de vie, profiter de vacances estivales et financer leurs études postsecondaires.
- > **Lorsque vous contractez un emprunt** – en choisissant une assurance-vie temporaire pour couvrir un prêt personnel, vous faites en sorte que cet emprunt ne deviendra pas un fardeau pour votre famille.